

## Informations de base

2008/2278(DEC)

DEC - Procédure de décharge

Décharge 2007: budget général UE, Cour de justice

### Subject

8.70.03.07 Décharges antérieures

Procédure terminée

## Acteurs principaux




Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL)	26/03/2008
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	


	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2922	2009-02-10
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Budget	KALLAS Siim	

#### Evénements clés

--	--	--	--

Date	Événement	Référence	Résumé
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359 	Résumé
20/11/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
20/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0151/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		
23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0261/2009	Résumé
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2278(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/6/67175

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.559	28/01/2009	
Amendements déposés en commission		PE421.129	23/02/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0151/2009	20/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0261/2009	23/04/2009	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	SEC(2008)2359 	23/07/2008	Résumé	
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N6-0003/2009 JO C 286 10.11.2008, p. 0001	10/11/2008	Résumé





Pour sa part, la Cour indique que ce type de recrutement n'a été pratiqué que dans des cas rares et pour combler une surcharge de travail relativement exceptionnelle (justifiant le recours à ce type de procédure spécifique). La Cour précise, par ailleurs, ne jamais avoir été confrontée à un quelconque problème de discrimination ou à un recrutement potentiellement « non objectif », tous les agents recrutés pour des tâches auxiliaires ayant parfaitement satisfait aux exigences du poste concerné, quant aux qualifications requises.

## Décharge 2007: budget général UE, Cour de justice

2008/2278(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 570 voix pour, 19 voix contre et 38 abstentions, une décision qui vise à octroyer la décharge au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette institution.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant les observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

La résolution signale tout d'abord qu'en 2007, la Cour a disposé de crédits d'engagement d'un montant total de 275 millions EUR (contre 252 millions EUR en 2006) et que leur taux d'utilisation a atteint 96,84%, soit un niveau supérieur à celui de l'exercice précédent.

Les autres grands points de la résolution peuvent se résumer comme suit :

- **Code de conduite** : satisfait du code de conduite applicable aux membres et aux anciens membres de la Cour de justice, du Tribunal de première instance et du Tribunal de la fonction publique, adopté par la Cour (et portant sur les déclarations d'intérêt des membres), le Parlement demande la publication de ce document, dans un souci de transparence. Il suggère en outre, que soit désigné un contrôleur indépendant qui serait chargé de rendre compte publiquement chaque année des déclarations reçues, en sorte que soient assurés un suivi et un contrôle crédibles de ces déclarations.
- **Recrutement** : le Parlement constate que le nombre de fonctionnaires et d'agents en service (agents temporaires et agents contractuels) a augmenté en 2007 de 7,9%, pour atteindre un effectif total de 1.928 personnes, principalement en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Il salue globalement l'amélioration des recrutements mais déplore quelques déficiences dans la procédure de sélection de certains agents contractuels auxiliaires. Il demande dès lors que des procédures spécifiques soient prévues à leur endroit.
- **Audit interne** : le Parlement se félicite des modifications administratives intervenues au sein de la Cour en matière d'audit et relève qu'une nouvelle procédure de cession des immobilisations a été instaurée dans le cadre de la mise en place, en 2007, d'un nouveau système intégré de gestion et de contrôle financier (SAP), permettant de substantielles économies budgétaires ainsi que des gains d'efficacité pour les trois institutions en cause. Il salue également la diminution, de 34% en 2006 à 32% en 2007, du nombre de marchés négociés par rapport à celui des marchés attribués par appel d'offres.
- **Durée des procédures en instance** : le Parlement se félicite que pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive **la durée des procédures ait diminué**, de même que le nombre des affaires clôturées. Il relève toutefois l'accroissement du nombre des affaires en souffrance auprès des 3 juridictions, en particulier auprès du Tribunal de première instance (+12%).

Si le Parlement se félicite des mesures prises par la Cour pour accroître la transparence, il déplore que les dispositions prises pour améliorer les procédures de marchés publics demeurent trop lourdes pour une petite institution comme la Cour de justice. Il demande dès lors à la Commission d'étudier le règlement financier de la Cour de sorte à prendre en compte ses préoccupations dans ce domaine.